

Une mobilisation citoyenne exceptionnelle
Le 1^{er} Novembre marqué par une marche grandiose



Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954

Cérémonie au Palais du peuple

Page 3

Quatorzième année - N° 4920 - Ven. 1^{er} - Sam. 2 novembre 2019 - Prix : 10 DA

Banque d'Algérie

5 000 milliards de DA en circulation hors secteur bancaire

Page 2

Irak et Liban
comme
de concert

Par Mohamed Habili

À quelques heures d'intervalle, les deux présidents libanais et irakien, Michel Aoun et Barham Saleh, sont montés au créneau pour proposer des remèdes comparables à des crises dont les similitudes sautent aux yeux, mais dont les différences cependant sont loin d'être secondaires. Ils l'ont fait en raison d'une nécessité impérieuse, les gouvernements dans leurs deux pays étant rejetés par la rue, de même d'ailleurs que les classes politiques dont ils sont issus. Or qu'ont-ils proposé en vue de rétablir l'ordre sinon de nouvelles élections qui si elles se tenaient ramèneraient inéluctablement aux affaires le même personnel politique objet de la contestation et conforterait un système jugé par les mécontents à l'origine des maux dont ils souffrent ? Au Liban, la démission du gouvernement exigée par les manifestants est déjà effective, Saad Hariri ayant rendu le tablier moins de deux semaines d'une agitation dont bien des signes montraient qu'elle allait en effet mal tourner. En Irak, bien que cela fasse des semaines que les grandes villes du pays connaissent un climat insurrectionnel, se traduisant par des dizaines de morts et des centaines de blessés, le gouvernement de Adel Abdel-Mehdi est toujours en place. Ce dernier veut bien lui aussi démissionner toutefois, mais à condition que le Parlement lui trouve un remplaçant acceptable par toutes les factions. Dans un pays où la classe politique est particulièrement morcelée, une chose est de mettre en minorité un gouvernement, une autre d'en former un autre.

Suite en page 3

Grève des magistrats

Le ministère de la Justice appelle le syndicat au dialogue



Ph.D. R.

Alors que la grève paralyse le secteur de la Justice depuis cinq jours, le département de Belkacem Zeghmati appelle le syndicat des magistrats au dialogue. Dans un communiqué, le ministère de la Justice affirme être ouvert à toute initiative dans le cadre «du dialogue sérieux» respectant «l'indépendance des institutions, les droits du magistrat, les intérêts des justiciables et l'intérêt suprême de la société».

Lire page 3

Clôture du 4^e Dialogue judiciaire africain

L'intégrité et l'indépendance des magistrats, un impératif

Page 24

24^e Salon du livre d'Alger

Grande affluence des visiteurs dès le premier jour

Page 13

Une mobilisation citoyenne exceptionnelle

Le 1^{er} Novembre marqué par une marche grandiose

■ Les Algériens ont célébré, hier, le 65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954. Cette fois-ci, loin des festivités officielles, ils ont marché massivement comme ils l'ont déjà fait le 5 juillet dernier pour exiger une véritable transition démocratique sans les figures du régime.

Par Louiza Ait Ramdane

La grande mobilisation du 37^e vendredi consécutif, qui a coïncidé avec la date marquant le déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954, se veut un message fort : la révolution populaire est toujours debout jusqu'au départ des restes des figures de l'ancien système. Un tsunami humain s'est déversé hier sur la capitale, au 37^e acte hebdomadaire du Mouvement populaire né le 22 février dernier, pour exiger le changement dans le pays. Il n'était pas encore 9h00, quand la marche a débuté à Alger-Centre. Les manifestants descendaient de la rue Didouche-Mourad en direction de la Grande Poste. Ils sont arrivés tôt le matin pour faire entendre leurs voix. Mieux encore, les premiers manifestants venus de l'intérieur du pays ont passé la nuit à Alger, au niveau de la Grande poste, pour se joindre à la manifestation. Vers 11h00, la foule continuait d'affluer vers le centre. L'esplanade de la Grande Poste était noire de monde. Le drapeau amazigh a fait sa réapparition. La foule grandissait de plus en plus après la prière hebdomadaire du vendredi. Vers 13h, la Grande-Poste, les rues Khettabi, Asselah, Amirouche, Hassiba-Ben-Bouali et la place Audin étaient noires de monde et les familles rejoignaient la contestation au fur et à mesure dans l'après-midi.

Tout comme les précédents vendredis, Alger est quadrillée. Des fourgons bleus et des bus remplis de policiers occupent les principales artères du centre de la capitale, notamment les rues Didouche-Mourad, Hassiba-Ben-Bouali, Pasteur, place Audin... dans le but de réduire les espaces utilisés par les manifestants. Plusieurs barrages, notamment de la gendarmerie, ont été dressés depuis jeudi sur les routes menant vers Alger. Dans la capitale, le métro, le tram et le train ont été fermés aux usagers.

Lors de cette énième mobilisation pacifique, les citoyens ont réitéré leur attachement aux principales revendications exigées depuis le début de ce mouvement populaire le 22 février dernier, en reprenant pratiquement les mêmes slogans, appelant notamment au départ de tous les symboles de l'ancien régime et en rejetant les élections du 12 décembre. Le mouvement n'oublie jamais de dénoncer les arrestations arbitraires contre les manifestants du hirk détenus dans les prisons depuis la première marche. Ainsi, le centre de la capitale a vibré au rythme de chants, mots d'ordre et slogans contre le système en place. L'emblème nation-



PNE - Soreya/J.A.

nal était largement présent lors de la manifestation, de même que les portraits des héros de la guerre de Libération nationale. «*Maranash habsine*» (Nous ne nous arrêterons pas), scandaient les manifestants. Les marcheurs ont également rendu hommage à Ali la Pointe, héros de la bataille d'Alger, scandant «*Ya Ali, bladi fi danger*» (Ya Ali, le pays est en danger), «*Djibou Poutine, djibou marikane, maranach habsin*» (Ramenez Poutine ou les Etats-Unis, nous ne nous arrêterons pas). Les manifestants ont dit non aux présidentielles avec la bande. «*Non aux élections avec les issabat*», clamaient-ils. Une autre touche originale a été remarquée, avec des balais multicolores brandis par les

citoyens, pour signifier aux tenants de l'ancien régime que l'heure est venue d'être «*balayés*». Notons que vers 16h, sous la pression de la foule, la police a consenti à alléger son dispositif à la place Audin, permettant aux manifestants de la rejoindre. La solidarité et la générosité des Algériens est sans égal. Lors des manifestations de jeudi soir et celle d'hier, des familles ont distribué de la nourriture et de l'eau aux manifestants.

Manifestation nocturne et opération «mehraz» à Alger

Pour rappel, une opération appelée «*Degg el mehraz*», en

soutien aux détenus d'opinion, continue d'avoir un succès parmi les habitants de la capitale.

Ainsi, les Algérois ont sorti ce jeudi soir leur «*mahraz*» de 20h à 20h30, pour emplir Alger de bruit en signe de protestation. Des youyou et des klaxons ont accompagné ce mouvement qui tire ses racines d'une vieille tradition de solidarité connue dans La Casbah. L'opération «*Degg el mehraz*» a été ponctuée par des manifestations qui se sont déroulées dans la soirée de jeudi à vendredi. En effet, des centaines de personnes ont participé, depuis le début de la soirée, à une manifestation nocturne à la Grande Poste et la rue Didouche-Mourad. Malgré plu-

sieurs dizaines d'arrestations effectuées par la police fortement déployée, les manifestations se sont poursuivies jusqu'à une heure tardive. Ainsi, la célébration du 1^{er} Novembre, qui a coïncidé avec le 37^e vendredi, a commencé avant-hier.

Les manifestants scandaient des slogans hostiles au régime et à ses symboles. Ils réaffirment également leur rejet de l'élection présidentielle du 12 décembre. Lors de cette manifestation, le peuple était déterminé à préserver le caractère pacifique de son action. Par ailleurs, des marches tout aussi imposantes et similaires que celle de la capitale ont eu lieu à l'intérieur du pays.

L. A. R.

Banque d'Algérie

5 000 milliards de DA en circulation hors secteur bancaire

Selon le gouverneur par intérim de la Banque d'Algérie, Amar Hiouani, «*plus de 5 000 milliards de DA circulent actuellement en Algérie hors secteur bancaire, soit plus de 50 % des encours des crédits accordés à l'ensemble de l'économie nationale*». Dans une allocution prononcée lors d'une journée d'information sur l'épargne, tenue à Alger en présence du ministre des Finances, Mohamed Loukal, le gouverneur par intérim de la Banque d'Algérie, Amar Hiouani, a souligné que «*cette somme (5 000 milliards DA) représente aussi plus de 30 % de la masse monétaire totale du pays. Cela veut dire que la politique de l'épargne est déficiente*». Selon lui, «*il ne s'agit pas seulement de reprocher aux banques d'être inefficaces et de ne pas être*

capables de collecter cette épargne. Il s'agit d'entamer des études sérieuses pour mettre les doigts sur les vrais motifs qui font que cette épargne n'atterrit pas dans le cercle bancaire». «*Est-ce que les banques n'ont pas offert des produits attractifs ou y a-t-il d'autres raisons ? Ce sont ces questions-là qui doivent être posées et étudiées*», a-t-il estimé. Sollicitée pour donner des éléments de réponse à ces questions, l'experte Meliha Aliouche, doctorante enseignante, présente à la rencontre, a estimé que «*les Algériens se gardent de l'épargne car leurs revenus ne leur suffisent pas pour faire face aux besoins de la vie de tous les jours*». Pour sa part, le président de l'Association des banques et des institutions financières, Brahim Semida, a estimé

qu'«*il faut trouver les voies et les moyens de passer d'une épargne passive à une épargne active, impliquant à la fois les citoyens y compris la diaspora, le gouvernement et la communauté des finances (banques et assurances)*». En outre, Ammar Hiouani a fait savoir que «*la Banque d'Algérie n'a été destinataire d'aucune demande de la part d'opérateurs désirant ouvrir des bureaux de change en Algérie*». Répondant aux questions des journalistes en marge de cette journée d'étude sur l'épargne, le gouverneur par intérim a indiqué que les conditions d'ouverture de ces bureaux sont fixées par la loi et les informations les concernant sont disponibles sur le site de la Banque centrale. Répondant à une question sur un éventuel «*flottement*»

du dinar algérien dans l'avenir, le gouverneur par intérim a rappelé que le «*prix du change reflète les équilibres extérieurs*», ajoutant qu'il ne s'agit pas là d'une décision souveraine ou administrative mais d'une mesure fixant ou flottant le dinar algérien en fonction de ces équilibres. Hiouani a démenti, par ailleurs, les rumeurs relayées par certains médias au sujet du paiement électronique des citoyens concernés par la Omra, selon lesquelles le Royaume d'Arabie saoudite aurait exclu l'Algérie, la Libye et le Yémen de cette mesure, car n'étant pas en mesure de payer électroniquement les frais de la Omra. «*C'est totalement faux, car l'Algérie dispose de moyens de paiement par les banques*», a-t-il assuré.

Thinherine Khouchi

Grève des magistrats

Le ministère de la Justice appelle le syndicat au dialogue

■ Alors que la grève paralyse le secteur de la Justice depuis cinq jours, le département de Belkacem Zeghmati appelle le syndicat des magistrats au dialogue. Dans un communiqué, le ministère de la Justice affirme être ouvert à toute initiative dans le cadre «du dialogue sérieux» respectant «l'indépendance des institutions, les droits du magistrat, les intérêts des justiciables et l'intérêt suprême de la société».

Par Meriem Benchaouia

«Le ministère de la Justice demeure ouvert à toute initiative dans le cadre du dialogue sérieux respectant l'indépendance des institutions, les droits du magistrat, les intérêts des justiciables et les intérêts suprêmes de la société, qu'il convient de placer au-dessus de toutes considérations», précise le communiqué. Dans le même sillage, le ministère a annoncé «la programmation d'une deuxième session ordinaire du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) au cours de la troisième semaine du mois de novembre, pour examiner les recours introduits au sujet du mouvement annuel des magistrats», appelant «l'ensemble des magistrats, qui s'estiment lésés, à introduire leurs recours qui seront tranchés dans le cadre des dispositions de l'article 19 de la loi relative à la composition du Conseil supérieur de la magistrature, ses actions et ses prérogatives». Le ministère a également exprimé «son profond regret de voir de nombreux magistrats poursuivre leur débrayage en contradiction des textes juridiques interdisant ou organisant la grève, au moment où ils sont tenus d'assumer une obligation fondamentale en vertu de leur fonction, à savoir le respect de la loi et la fidélité au serment qu'ils ont prêté et qui les oblige à tenir, en toute circonstance, une attitude fidèle aux principes de la justice». Le ministère regrette que «des magistrats au niveau de certaines juridictions entravent la liberté de travail en faisant recours à des



méthodes inciviques en dépit de l'engagement du président du Syndicat national des magistrats (SNM) lors de sa réunion avec le ministre de la Justice, garde des Sceaux, le 29 octobre 2019, à mettre fin à tous ces comportements en publiant un communiqué dans lequel il appelle au respect de la liberté du travail des magistrats», estimant que le «non-respect de cet engagement a mené à une atteinte aux droits des citoyens et à leurs libertés, lesquels n'ont pas bénéficié d'un service minimum comme il est en vigueur sur les plans national et international». Par ailleurs, cent magistrats ont été installés jeudi en qualité de conseillers et d'avocats généraux près la Cour suprême (Alger), dans le cadre du mouvement annuel des magistrats décidé par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) lors de la séance de clôture de sa 1^{re} session ordinaire de 2019, tenue le 24 octobre. Ce mouvement annuel dans le

corps de la magistrature, qui vient renforcer les effectifs de la Cour suprême, intervient en application de l'article 5 de la loi organique 04-11 portant statut de la magistrature. Le ministre de la Justice avait qualifié ce mouvement annuel des magistrats d'inhabituel de par son envergure et sa nature, soulignant qu'«il se base sur des critères objectifs préalablement définis, à l'issue d'une analyse et d'une évaluation minutieuses de plusieurs décennies de gestion des ressources humaines du secteur, aux conséquences désastreuses dont certaines suscitent la répulsion, voire le ressentiment». Ce mouvement «a été préparé dans le respect strict des dispositions de la loi», a-t-il soutenu, ajoutant que l'examen de la situation de la répartition des magistrats sur le territoire national avait permis de relever «certains cas incohérents et contradictoires aux attentes des citoyens quant à l'intégrité du

judge», liés notamment aux «magistrats qui restent au sein de la même juridiction pour une durée allant parfois jusqu'à 25 ans».

Rassemblement des juges à la Cour suprême

Parallèlement à la cérémonie d'installation, le Syndicat national des magistrats (SNM) a organisé un rassemblement devant la Résidence des magistrats en face de la Cour suprême, dans le cadre de la grève nationale entamée dimanche dernier, en protestation contre ce mouvement annuel des magistrats. Le président du SNM, Issaâd Mabrouk, a précisé que ce rassemblement fait suite au blocage de la situation, soulignant que les magistrats «n'ont aucun intérêt à retarder les affaires des citoyens». Après avoir rappelé les revendications socioprofessionnelles des magistrats, il a affirmé que le Syndicat national des magistrats rejetait toute forme de surenchères contre les magistrats grévistes. «Des magistrats ont eu des positions historiques mais personne n'en parle, alors qu'on insiste sur d'autres accusés de corruption», a-t-il dit. Le ministère de la Justice avait indiqué samedi dernier que le statut de la magistrature interdisait au magistrat toute action individuelle ou collective de nature à arrêter ou entraver le fonctionnement de la justice et que la participation à toute grève ou incitation à la grève était interdite au magistrat et considérée comme un «abandon de poste».

M. B.

LA QUESTION DU JOUR

Irak et Liban comme de concert

Suite de la page une
On peut même supposer que c'est parce qu'il est conscient de cette difficulté que le chef du gouvernement se montre disposé à donner sa démission. Or même dans le cas où il ne pose aucune condition à son départ, il n'est pas du tout évident que cela suffise pour que les troubles cessent. Dans les deux pays, les populations n'en peuvent plus des conditions qui leur sont faites depuis des années, et qu'elles mettent désormais sur le compte de la corruption de la classe politique dans son ensemble. Dans les deux pays aussi, corruption et confessionnalisme en sont venus à signifier la même chose aux yeux de beaucoup, peut-être de la majorité, encore que leur identification soit plus marquée au Liban. Comme les événements se déroulent en même temps dans les deux pays, les perceptions comme les revendications ont tendance à se recouper. Il s'en est même trouvé des analystes pour dire que ce qui se passe dans l'un se produira inévitablement dans l'autre. Ainsi, si le régime tombait au Liban, il tomberait en Irak, et réciproquement. C'est faire peu de cas de ce qui distingue les deux pays, au double plan politique et économique, et qui est au moins aussi important que ce qui les rapproche. On ne peut conclure avec certitude de ce qui se passe dans l'un à ce qui va arriver dans l'autre. Cela dit, en Irak comme au Liban, le poids de l'étranger peut se révéler une fois de plus déterminant. Dans les deux pays, les factions les plus liées à l'Iran, milices armées en Irak, agissant pour certaines dans l'illégalité, ce qui tend à expliquer le grand nombre des morts et des blessés, Hezbollah et mouvement Amal au Liban, même s'ils ne sont pas les seuls dans leur cas, sont contre la tenue de nouvelles élections. Le courant de confession chrétienne de Michel Aoun est sur la même position qu'eux à cet égard. Celui-ci, d'ailleurs, à la différence de son homologue irakien, n'appelle pas à de nouvelles élections, mais à la formation d'un nouveau gouvernement. Une tâche qui pourrait bien être confiée au président du conseil démisionnaire, Saad Hariri, pour autant bien sûr qu'il soit d'accord.

M. H.

65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954

Cérémonie au Palais du peuple

Une cérémonie a été organisée, hier, au Palais du peuple (Alger), à l'occasion de la commémoration du 65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954, en présence du chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah.

Etaient présents également à cette cérémonie, le président par intérim du Conseil de la nation, Salah Goudjil, celui de l'APN, Slimane Chenine, le Premier ministre, Noureddine Bedoui et le vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, le général de Corps d'armée Ahmed Gaïd Salah, ainsi que des membres du gouvernement et des responsables de différents organes et institutions nationales. Au cours de cette cérémonie, le chef de l'Etat a reçu les vœux de hauts respon-

sables de l'Etat, de membres du gouvernement et d'officiers supérieurs de l'ANP

Il a reçu, en outre, les vœux de personnalités nationales et historiques, de moudjahidine et moudjahidate, de représentants de partis politiques, de la société civile, d'enfants de chouhada ainsi que des membres du corps diplomatique accrédité à Alger.

Levée des couleurs nationales à Maqam Echahid

Une cérémonie de levée des couleurs nationales a été organisée, jeudi à minuit, à Maqam Echahid (Alger), à l'occasion de la célébration du 65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954. Ont pris part à la cérémo-

nie, le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, des membres du gouvernement, des personnalités nationales, des moudjahidine et des représentants de différentes institutions nationales et du mouvement associatif. Le ministère des Moudjahidine a organisé une cérémonie au musée national du Moudjahid, lors de laquelle il a été procédé à la distinction d'un nombre de moudjahidine et à la projection d'un documentaire intitulé «Le prix de la liberté», retraçant les différentes étapes et stations historiques de la révolution du 1^{er} Novembre.

Prononçant une allocution à cette occasion, M. Zitouni a affirmé que «la célébration de l'anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre est une halte pour se remémorer les

sacrifices et les épopées du peuple algérien», soulignant que «toutes les stations de la révolution ont permis de poser les jalons de la voie de la liberté».

Mettant en avant l'héroïsme et l'ingéniosité des artisans de la révolution ayant permis de triompher, il a affirmé que la révolution du 1^{er} Novembre était devenue «un programme pour les principes et les valeurs» de l'Algérie indépendante. Il a mis l'accent, en outre, sur l'impératif de s'inspirer des principes de la révolution du 1^{er} Novembre afin de «barrer la route à ceux qui veulent attenter à la stabilité et la sérénité du pays dans ces circonstances particulières et un environnement régional et international connaissant des défis sécuritaires très complexes». M. Zitouni a appelé, dans son allo-

cution, les jeunes à la nécessité de «porter le message de Novembre 1954 et de renforcer les valeurs de solidarité et l'unité nationale». Le ministre a salué, en outre, le rôle de l'Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), et l'ensemble des corps de sécurité qui veillent à la préservation de la sécurité du pays et des citoyens et à la protection des frontières.

T. F./APS

Discours de Abdelkader Bensalah

«La création de l'Anie et l'amendement du régime électoral, une réponse concrète aux revendications des manifestants»

■ Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a affirmé, jeudi soir, que la création de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) et l'introduction d'amendements «substantiels» dans le régime électoral constituent une réponse concrète aux principales revendications exprimées par les manifestants lors de leurs marches pacifiques.

Par Amel R.

Dans un discours prononcé à la veille du 65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} novembre 1954, le chef de l'Etat a indiqué que «la création de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) et l'introduction d'amendements substantiels dans le régime électoral constituent une réponse concrète aux principales revendications exprimées par les manifestants lors de leurs marches pacifiques pour un changement profond du mode de gouvernance. Elles sont, également, une réponse à la demande pressante de la classe politique de mettre en place de nouvelles règles garantissant la transparence des élections».

Il a ajouté, dans ce sens : «Vous constaterez que l'Anie accomplit son rôle, en toute liberté et en toute indépendance, en exerçant toutes les missions qui relevaient auparavant de la compétence des autorités publiques, un progrès sans précédent dans l'histoire de notre pays».

M. Bensalah a affirmé, à ce propos, que «l'Algérie des chou-

hada requiert, en ces moments sensibles, un réaménagement de priorités pour éviter des conséquences incertaines».

Il a assuré, en outre, que «l'Etat était à l'écoute des aspirations profondes et légitimes de notre peuple au changement radical du mode de gouvernance et à l'avènement d'une nouvelle ère, fondée sur le respect des principes de la démocratie, de l'Etat de droit et de la justice sociale», réitérant son «engagement à agir conformément à la Constitution». «J'ai également souligné, à maintes reprises, la

détermination de l'Etat à donner la parole au peuple pour choisir, en toute souveraineté et liberté, celui à qui sera confiée la mission d'instaurer le nouveau mode de gouvernance, et c'est dans cet optique que j'ai appelé à un dialogue inclusif et ouvert, permettant de débattre de toutes les questions relatives à l'échéance électorale et de parvenir à des solutions consensuelles réalistes, qui aboutiraient à l'organisation du scrutin dans un climat de quiétude et de sérénité», a-t-il souligné. M. Bensalah a mis en avant, à cet effet, «les efforts



PH. > D. R.

déployés et les acquis inédits réalisés en termes de mécanismes et instruments juridiques et moyens logistiques pour l'élection d'un président de la République, traduisant une réel-

le volonté populaire qui lui permette de faire face aux défis nationaux, fort d'une totale légitimité, et conduire l'Algérie vers la nouvelle ère escomptée».

A. R./APS

Présidentielle

Le chef de l'Etat exhorte le peuple à la mobilisation pour la réussite d'un scrutin «crucial»

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a exhorté, jeudi soir, le peuple algérien à faire de l'élection du 12 décembre prochain «une fête nationale» et à se mobiliser pour la réussite de ce scrutin «crucial».

Dans un discours prononcé à la veille du 65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} novembre 1954, le chef de l'Etat a déclaré : «Au moment où nous célébrons ce glorieux anni-

versaire, j'exhorte le peuple algérien, encore une fois, à faire de la prochaine échéance une fête nationale qui apportera le coup de grâce à ceux qui dissimulent la haine et l'animosité aux enfants et petits-enfants des chouhada de Novembre».

Appelant également les citoyens à «la mobilisation pour la réussite de ce scrutin crucial», M. Bensalah s'est dit convaincu que les Algériens «sauront bar-

rer la route à ceux qui cherchent à instrumentaliser les règles et principes de la démocratie».

Affirmant que «l'Etat fera face à toutes les velléités de manœuvre», il a ajouté que le peuple «est appelé à la vigilance et à la prudence, et ses loyaux enfants doivent se tenir prêts à faire face aux cercles malveillants et à leurs actes hostiles à la patrie».

Par ailleurs, le chef de l'Etat a

déclaré que «le respect et la protection des droits et libertés fondamentales ne donnent à qui-conque le droit d'user de sa liberté d'expression et de manifestation pour attenter au droit de l'autre à l'exercice de ses libertés et à l'expression de sa volonté à la participation au scrutin».

«L'intérêt suprême du pays implique pour l'Etat, quelles qu'en soient les circonstances, l'obligation de préserver l'ordre public, la loi et les institutions de l'Etat, et de veiller à la sécurité et la stabilité de la patrie», a-t-il soutenu.

Le chef de l'Etat a mis en avant, également, «la détermination de l'Etat à donner la parole au peuple pour choisir, en toute souveraineté et liberté, celui à qui sera confiée la mission d'instaurer le nouveau mode de gouvernance».

Lamine B.

Anniversaire du 1^{er} Novembre 1954

Le chef de l'Etat se recueille à la mémoire des martyrs

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, s'est recueilli, hier au Sanctuaire du martyr à Alger, à la mémoire des martyrs de la guerre de Libération nationale, à l'occasion de la célébration du 65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954. Après avoir salué un détachement de la Garde républicaine qui lui

rendait les honneurs, M. Bensalah a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative et récité la Fatiha du Coran à la mémoire des martyrs. Etaient présents à cette cérémonie de recueillement, le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, le président de l'Assemblée populaire nationale, Slimane Chenine, le

Premier ministre, Noureddine Bedoui, le vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, ainsi que des membres du gouvernement et le secrétaire général par intérim de l'Organisation nationale des moudjahidine, Mohand Ouamar Benhadj.

Safy T.

Industries de l'électronique et de l'électroménager

Appel pour la révision des taux de la taxe d'efficacité énergétique proposée

Des représentants de plusieurs entreprises nationales spécialisées dans la fabrication d'appareils électroménagers et de la téléphonie mobile ont appelé, jeudi à Alger, à la révision du taux de la taxe d'efficacité énergétique (TEE) proposée dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2020 et la suppression de la proposition de son paiement avec effet rétroactif depuis janvier 2018.

Auditionnés par les membres de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de l'examen du PLF 2020, ces représentants ont affirmé que certaines propositions introduites dans ce texte de loi, tels les taux et les classements

de la TEE, auraient un impact négatif sur leur activité industrielle qui emploie actuellement plus de 45 000 travailleurs directs et près de 120 000 indirects.

Dans le même sillage, ils ont fait savoir qu'«ils ont envoyé une correspondance au ministère des Finances à l'effet de revoir les propositions relatives à leur activité, lesquelles auront de graves conséquences sur leurs équilibres financiers et mèneraient à une stagnation, voire un licenciement des travailleurs».

En vertu de l'article 70, il est institué une taxe d'efficacité énergétique (TEE), applicable aux produits importés ou fabriqués localement fonctionnant à l'électricité, aux gaz et aux produits pétroliers, dont la consumma-

tion dépasse les normes d'efficacité énergétique prévues par la réglementation en vigueur.

Le taux de la taxe exigée au dédouanement oscille entre 5 et 30 % du prix du produit à sa sortie usine pour les produits fabriqués localement et entre 5 et 40 % pour les produits importés (par classe énergétique).

Critiquant le contenu de cette proposition, les représentants ont fait état de l'existence de «contradictions», d'autant que le même taux de taxe proposée sera appliqué sur les téléviseurs qui consomment près de 54 kwatts annuellement et les réfrigérateurs qui consomment 360 kwatts.

Ils ont mis en garde contre les répercussions de cette taxe sur

les prix des appareils électroménagers, notamment au vu de la baisse du pouvoir d'achat des citoyens, ce qui entraînera, selon eux, «une stagnation de la vente qui causera une baisse de la production et le licenciement des travailleurs des usines».

Concernant le paiement de cette taxe avec effet rétroactif à compter de janvier 2018, les représentants des entreprises fabriquant des appareils électroménagers ont appelé à annuler carrément cette proposition, précisant que le coût de cette taxe varie entre 300 et 400 milliards de centimes pour chaque fabricant. Cela mènera à la fermeture de certaines usines, ont-il fait remarquer.

S'agissant de l'assemblage

des téléphones portables, ils ont expliqué que le taux de la taxe proposée (30 %) sur les kits importés dans le cadre de l'assemblage local des téléphones portables est le même appliqué sur les appareils importés, ce qui constitue «une incitation directe à l'importation».

Après avoir écouté les préoccupations de ces représentants, les membres de la Commission des finances et du budget à l'APN ont promis d'examiner ces préoccupations lors des réunions de la commission qui déboucheront sur les amendements à introduire à ce projet avant sa présentation pour adoption.

L. O.

PLF 2020

Les compagnies d'assurance plaident pour être dispensées de la taxe sur les véhicules

■ Des représentants des compagnies d'assurance, publiques et privées, ont appelé, jeudi à Alger, à dispenser leurs compagnies du recouvrement de la taxe sur les véhicules proposée dans le projet de loi de finances 2020 (PLF), eu égard à son impact négatif sur les polices d'assurance et par conséquent sur les équilibres financiers de ces entreprises.

Par Salem K.

Lors d'une rencontre avec les membres de la Commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de la poursuite de l'examen du PLF 2020, les représentants des compagnies d'assurance, publiques et privées, ont précisé que «cette mesure conduira les assureurs à réduire le recours aux prestations d'assurance facultatives et à se contenter uniquement de celles obligatoires en s'acquittant de cette taxe, ce qui baissera le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance et causera la stagnation de leurs activités». Outre les membres de la Commission, étaient présents à cette rencontre le président-directeur général (P-DG) de la Société nationale d'assurance (SAA), Nacer Sayes et le P-DG d'Alliance Assurance, Hassen Khelifati, qui occupe aussi le poste de président de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance. L'article 80 du PLF 2020 propose l'institution d'une taxe annuelle sur les véhicules et les engins à moteur, dont le recouvrement se fait lors de la souscription des polices d'assurance des véhicules et des engins à moteur. Le montant de cette taxe, selon le même article, est fixé à 1 500 DA pour les véhicules touristiques et 3 000 DA pour les autres véhicules et engins à moteur, ce qui permet le recouvrement de 12,33 milliards de DA/an dont 70 % seront affectés au budget de l'Etat et 30 % en faveur de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales. Pour sa part, M. Sayes a indiqué que «la majorité des assureurs se contentent de l'assurance obligatoire des véhicules lors de la souscription, alors que les compagnies d'assurance proposent d'autres services facultatifs à des coûts simples avec la police d'assurance et ce, pour assurer leurs équilibres financiers». «En cas de recouvrement de la taxe propo-



sée avec la police d'assurance, les citoyens se désisteront de ces services et s'acquitteront uniquement de l'assurance obligatoire et de la nouvelle taxe, ce qui baissera le chiffre d'affaires des sociétés d'assurance et mettra en cause leurs équilibres financiers». La valeur du marché d'assurance automobile en Algérie est de 134 mds DA /an (près de 1,2 mds dollars) dont plus de 50

% concernent l'assurance des véhicules donc, «l'inclusion de la taxe dans le contrat d'assurance causera une baisse importante en termes de chiffre d'affaires de ce secteur, car les citoyens renonceront aux services d'assurance facultatifs pour payer la taxe obligatoire uniquement», rappelle M. Sayes. Pour sa part, M. Khelifati a fait savoir que «cette taxe causera une perte de

plus de 12 mds DA du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance et aura des conséquences néfastes sur cette activité», ajoutant que «les assurés s'acquittent souvent des taxes obligatoires en l'occurrence le montant de l'assurance et la taxe et renonceront à tous les autres services qui procurent aux compagnies un équilibre financier». Et de préciser que 70 % des contrats d'assuran-

ce ne dépassent pas 5 000 DA, alors que la taxe varie entre 1 500 DA et 3 000 DA. Dans ce cas, poursuit M. Khelifati, «le citoyen s'acquitte seulement de l'assurance obligatoire et la taxe, notamment avec le recul du pouvoir d'achat». Critiquant la formule de cette proposition qui «obligera les compagnies d'assurance à mobiliser davantage d'employés et changer leurs programmes de recouvrement au niveau de leurs organismes sans aucune contrepartie», M. Khelifati a rappelé que l'Union algérienne des compagnies d'assurance avait adressé des correspondances aux juridictions compétentes. L'intervenant a appelé à dispenser les compagnies d'assurance du recouvrement de la taxe sur les véhicules, d'autant que cette dernière ne les concerne pas directement et affectera grandement son activité jusqu'à la compression de son personnel, suggérant de «trouver d'autres formules ou entreprises que les compagnies d'assurance pour le recouvrement de cette taxe». Au terme de la rencontre, les membres de la Commission des finances et du budget de l'APN ont promis de transmettre les préoccupations des responsables pour les examiner au cours des réunions de la commission donnant lieu à des amendements qui seront introduits au projet de loi avant son adoption.

S. K./APS

Kits SKD-CKD/Industrie électronique

Les banques disposées à trouver des solutions

Le président de l'Association des Banques et établissements financiers (ABEF), Ibrahim Smide, a appelé, jeudi à Alger, les entreprises du secteur de l'industrie électronique et électroménagère, soumises au dispositif de paiement différé pour l'importation des kits nécessaires à leur activité, à se rapprocher des banques pour trouver «les meilleures solutions» aux pro-

blèmes qu'elles peuvent rencontrer. Répondant, en marge d'une journée d'étude sur l'épargne, à une question sur le mécontentement exprimé par des fabricants de produits électroniques suite à la substitution du paiement cash des importations des kits SKD-CKD par un paiement différé, M. Smide a expliqué que le paiement différé «ne veut pas dire un arrêt de l'activité, ces entreprises

doivent s'adapter aux instructions de la Banque d'Algérie (BA)». «Les chefs d'entreprises peuvent se rapprocher des banques pour trouver les solutions les plus efficaces pour leurs cas», a affirmé le responsable. Concernant le mouvement de grève enregistré au niveau de certaines banques publiques, M. Smide qui est également président-directeur général (P-dg) de la Banque extérieu-

re d'Algérie (BEA), a fait état d'un dialogue «entre le syndicat et les établissements bancaires», ajoutant que les «négociations durent depuis près de 3 mois et devront être couronnées par des solutions». Pour rappel, le Collectif des fabricants de produits électroniques et électroménagers avait mis en garde, mardi dans un communiqué, des différents risques que comporte la substitution du paiement cash des importations des kits SKD-CKD par un paiement différé de neuf mois, notamment un «manque à gagner» au profit des banques étrangères. Parmi ces risques, le collectif a également cité la «cessation de la production début-décembre», la «mise au chômage de plus de 40 000 personnes qu'emploie l'activité de cette filière», rappelant que «quelques opérateurs ont déjà procédé à un plan de compression de leurs effectifs».

Malek Y.

Prix

Le pétrole termine en baisse mais au-dessus de 60 dollars/baril

Les prix du pétrole ont reculé jeudi, lestés par un climat moins optimiste sur le front commercial et poursuivant son repli de la veille après la hausse des stocks de brut américains. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre, dont c'est le dernier jour de cotation, s'est établi à 60,23 dollars à Londres, en baisse de 0,63 % ou 38 cents par rapport à la clôture de mercredi. A New York, le baril américain de WTI pour la même échéance a perdu 88 cents ou 1,6 % à 54,18 dollars

La signature devait avoir lieu en marge d'un sommet au Chili mi-novembre, mais l'événement a été annulé en raison de la crise sociale qui secoue ce pays. Le cours

de l'or noir a par ailleurs continué de réagir à la forte hausse de 5,7 millions de barils des réserves commerciales de brut lors de la semaine achevée le 25 octobre, selon un rapport de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) publié mercredi. Le pétrole a néanmoins terminé le mois au-dessus de son niveau de début octobre alors que les prix «ont été fortement soutenus par l'optimisme économique alimenté par la Réserve fédérale américaine et les négociations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine», a relevé Craig Erlam, analyste pour Oanda.

A. Y./Agences

Tizi-Ouzou

Une centaine d'investisseurs mis en demeure de concrétiser leurs projets

■ Une centaine d'investisseurs enregistrant des retards dans la concrétisation de leurs projets dans la wilaya de Tizi-Ouzou, ont été mis en demeure de les finaliser par les services de la Direction locale de l'industrie et des mines (DIM), a indiqué, jeudi, le responsable de cette direction.

Par Lamia Y.

Ces mises en demeure de mener à terme les projets soumis et ayant eu le visa de la DIM, sous peine de se voir retirer la concession, interviennent, a-t-il souligné, dans le cadre de l'opération d'assainissement du foncier industriel dans la wilaya qui devra être clôturée d'ici la fin de l'année en cours. Le responsable local a affirmé que les projets non concrétisés, dont les propriétaires ont bénéficié d'assiettes foncières dans le cadre de la concession, «sont susceptibles d'être annulés avant même l'obtention des arrêtés de concession», signalant qu'une réunion hebdomadaire se tient au cabinet du wali pour l'étude de l'ensemble des dossiers. S'agissant des investisseurs ayant bénéficié de terrain dans le cadre de la cession, un «nouveau dispositif» a été mis en place, consistant en un constat sur le terrain pour l'établissement de procès-verbaux (PV) sur l'état d'avancement des projets qui serviront au traitement des dossiers de ces investisseurs, a-t-il expliqué. S'en suivra alors, a précisé la source, la mise en demeure de l'investisseur qui «écopera, d'abord, d'une pénalité d'une valeur de 5 % du prix du terrain qui va être indexé au compte des propriétaires de ces terrains-là par le biais du Trésor et aura, ensuite, le choix entre

concrétiser le projet ou restituer le terrain à l'amiable». Par ailleurs, le DIM a indiqué que 936 dossiers sur les 1 353 déposés auprès de ses services ont été traités dont 452 ont fait l'objet de rejet, 251 ajournés pour raisons diverses et 362 ont été validés et ont bénéficié d'arrêtés d'autorisation de concession signés par le wali, dont 36 ont été déjà annulés, a-t-il précisé, à cause de «l'incapacité des investisseurs à réaliser leurs projets pour des raisons d'opposition ou de contentieux». Par secteurs d'activité, les concessions octroyées d'une



superficie de 207 hectares se répartissent entre l'industrie avec 252 arrêtés, les services avec 37

et une trentaine pour le secteur du tourisme pour des investissements d'un montant global de 97

milliards DA devant générer près de 20 000 postes d'emploi.

L. Y./APS

Ghardaïa

Attribution de 121 logements publics locatifs et 217 aides à l'auto-construction

Les clés de 121 logements publics locatifs (LPL) et 217 décisions d'attribution de parcelles destinées à l'auto-construction avec une aide de l'Etat d'un million de dinars ont été remis jeudi à leurs bénéficiaires dans la wilaya de Ghardaïa. Le quota de 121 LPL a été distribué à leurs bénéficiaires dans la daïra de Daya Ben Dahoua, dans une ambiance festive, en présence des autorités locales et les membres de la société civile. Au moins 217 décisions d'attribution de parcelles avec une aide financière d'un million de dinars ont été également attribués à leurs bénéficiaires dans différentes communes de la wilaya, dont les communes de d'El-Menea (85), Hassi El Gara (04) et Mansoura (07), dans la wilaya déléguée d'El-Menea, ainsi que les communes de Daiya Ben Dahoua

(72), Ghardaïa (27) et Zelfana (13), selon le directeur du logement, Abdelhalim Mellat. Au total, 25 700 parcelles de terrain, sur un quota de 30 000 dont a bénéficié la wilaya de Ghardaïa, ont été attribuées à travers l'ensemble de ses daïras, a fait savoir le même responsable, précisant que seul 19 788 ont entamé les travaux. Près de 2 000 hectares de foncier public, répartis sur les treize communes de la wilaya, ont été mobilisés pour l'attribution de parcelles destinées à l'auto-construction accompagnée d'une aide financière de l'Etat, en application de l'instruction interministérielle N° 6 du 1^{er} décembre 2012 relative au développement de l'offre de foncier public dans le Sud afin d'y résorber l'important déficit en logements. Ces parcelles individuelles, dont la superficie varie entre

200 et 250 m², réparties sur 66 sites, ont été circonscrites après élaboration des études d'aménagement dans les différentes communes de la wilaya et viabilisées avant d'être cédées en lots aménagés destinés à l'auto-construction. Durant l'année en cours 2019, pas moins de 1 800 logements publics locatifs et 2 000 décisions d'attribution de terrains à bâtir, avec une aide de l'Etat, ont été remis à leurs bénéficiaires à travers la wilaya, a révélé le directeur du logement. Le parc du logement de la wilaya de Ghardaïa se compose de plus de 119 695 unités, tous types confondus, avec un taux d'occupation du logement (TOL) estimé à 3,87 personnes par habitation, selon les données du secteur.

Nassima A.

Mila

Lancement des travaux de projets de développement dans des quartiers

Le coup d'envoi des travaux de réalisation de quatre projets de développement a été donné jeudi à travers plusieurs quartiers et groupements d'habitat secondaires de la ville de Mila pour un montant global de plus de 114 millions de dinars, dans le cadre des festivités marquant le 65^e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération.

Ainsi le chantier de réalisation d'un château d'eau d'une capacité de 500 m³, destiné à alimenter les trois groupements d'habitat secondaires d'El Guenzaa, Guigaya et Sidi Khnenou, totalisant près de 1 500 habitants, a été donné pour un délai de neuf mois, selon les précisions fournies sur les lieux aux autorités locales.

Le second projet concerne l'aménagement urbain de la cité Al Thnia, englobant la réfection des routes et l'éclairage public pour un délai de 4 mois, alors

que le troisième projet concerne la réalisation d'une route reliant les deux groupements d'habitats secondaires de Sidi Boukhezaz et Boufouh.

Le raccourcement des déversoirs de la cité universitaire et du quartier de Bourgaïd au collec-

teur principal constitue la quatrième opération lancée, a-t-on fait savoir, notant qu'une enveloppe financière de l'ordre de 18 millions de dinars a été mobilisée pour la concrétisation de ce projet. Une cérémonie en l'honneur des lauréats dans divers

concours dont un tournoi de football, la baptisation du groupe scolaire du quartier Sidi Sghir du nom du chahid Boufama Mahmoud et la distribution de la nouvelle édition du livre «Le registre d'or des chouhada de la wilaya de Mila» au

musée du moudjahid Slimane-Ben-Toubal, étaient les événements marquant la célébration du 65^e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération.

Samy Y.

Annaba

6 milliards de dinars consacrés à la protection de la ville des inondations

Six milliards de dinars, au total, ont été consacrés à la mise en œuvre de 15 opérations visant la protection de la région de Annaba contre les inondations et ciblant les communes de Annaba, El Bouni, El Hadjar et Sidi Ammar, a-t-on appris jeudi de la directrice des ressources en eau de la wilaya, Djamilia Briki. Il s'agit de 13 opérations de protection contre les inondations et deux projets de réhabilitation du réseau d'approvisionnement en eau potable, en particulier dans les zones basses où les risques d'inondations sont importants, a indiqué la responsable des ressources en eau de la wilaya,

précisant que les actions à mener concernent également la réhabilitation et le nettoyage des cours d'eau, des bassins de collecte d'eau, en plus de l'aménagement de stations de relevage des eaux usées et la création de regards pour absorber l'eau de pluie. Les opérations de réhabilitation et de nettoyage des oueds, des cours d'eau, des stations de relevage et des «points noirs» touchés par les récentes inondations vont cibler les communes de Annaba, El Bouni, dont l'entrée principale de la commune et El Hadjar au niveau du quartier El Rym, et les zones basses d'El Hadjar notamment. Dans l'atten-

te de l'entame de ces opérations, la wilaya de Annaba a lancé, dans le cadre du programme d'urgence visant la protection contre les inondations, les travaux de construction d'un barrage destiné à recueillir les eaux de pluie dans la région de Bouhdid, en plus de la réception d'une nouvelle station de relevage à El Hadjar. Les opérations de prévention des risques d'inondations comprennent également le nettoyage des avaloirs dans les communes de la wilaya, en particulier celles menacées par les inondations et le débordement de la terre sur les berges de certains oueds, a-t-on indiqué.

R. R.

44^e anniversaire de l'occupation du Sahara occidental

Souvenir douloureux et revendication de décolonisation

■ Dans leurs territoires libérés ou occupés, dans les camps de réfugiés ou à travers d'autres pays du monde, les Sahraouis ont commémoré jeudi le 44^e anniversaire de l'invasion armée du Maroc, dans le cadre de sa politique colonialiste d'extension, en continuant à espérer que l'ONU parvienne à mettre fin à l'occupation illégale du Sahara occidental.

Par Fella Y.

Le souvenir douloureux de ce 31 octobre 1975 coïncide, à chaque fois, avec le débat, au Conseil de sécurité, de la question sahraouie, notamment mercredi avec la prorogation d'une année du mandat de la Minurso lors d'un vote qui a enregistré 13 voix pour et deux abstentions, celles de la Russie, membre permanent et de l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud, qui assure la présidence tournante du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, a critiqué «un texte déséquilibré», estimant que la référence aux notions de «réalisme» et «compromis» constituait une «tentative de saper certains principes», dont le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, pourtant consacré par l'Assemblée générale et les résolutions du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud a plaidé pour une prorogation de six mois (du mandat de la Minurso) en vue de permettre au Conseil de sécurité de suivre constamment le développement du processus politique. La commémoration de cette sinistre invasion intervient cette année dans un contexte de consternation de toutes les franges du peuple sahraoui, qui espèrent voir régler sa cause juste à travers un référendum sur

l'autodétermination dans le cadre de l'ONU.

L'ONU face à ses responsabilités

Le Front Polisario a affiché une position claire vis-à-vis de l'inaction récurrente du Secrétaire général de l'ONU et du Conseil de sécurité à empêcher le Maroc de dicter les conditions du processus de paix et à définir le rôle des Nations unies au Sahara occidental. A la veille de cet anniversaire, le Front Polisario a affirmé qu'«il ne lui restait d'autre choix que de revoir sa participation au processus de paix en entier». Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, s'avait exprimé récemment l'exaspération des Sahraouis face au statu quo du processus de règlement, fustigeant le retard accusé dans la désignation d'un Emissaire onusien en remplacement de Horst Kohler, et la démarche suivie par les Nations unies en vue d'un règlement définitif à la question sahraouie, inscrite depuis des décennies à l'ordre du jour de la 4^e Commission de l'ONU en charge des politiques spéciales et de la décolonisation. Quarante-quatre ans après, le peuple sahraoui demeure uni dans sa détermination à poursuivre la lutte pour l'in-



dépendance. Direction et peuple restent unis dans leur fidélité aux martyrs de la cause nationale, à l'image de celui qui a déclenché la guerre de Libération nationale, le chahid El-Ouali Moustapha Sayed et du Président chahid Mohamed Abdelaziz. L'hommage est à chaque fois réitéré aux populations de la révolte pour l'indépendance et aux détenus politiques dans les prisons marocaines. La presse sahraouie a affirmé, à cette occasion, que l'occupant marocain a envahi le Sahara occidental en s'appuyant sur «sa force militaire», en exécution des velléités expansionnistes affichées, le 16 octobre 1975, par Hassan II dans son discours de la marche

d'«invasion». Les enfants du peuple sahraoui se rappellent les crimes de l'occupant marocain qui a eu recours au Napalm et aux bombes de phosphore, internationalement prohibés, notamment à Oum Drayga, Tifariti. La 42^e session du Conseil des droits de l'Homme a été l'occasion de rappeler ces crimes et les tentatives du Maroc de dissimuler la réalité et l'atrocité des massacres qu'il a commis, de manière méthodique et à grande échelle, au Sahara occidental. Des crimes qualifiés, en vertu du Droit international et Droit humanitaire international, de crimes de guerre et de génocides à l'encontre de civils sahraouis désarmés. Des rapports sahraouis et

internationaux sur les droits de l'Homme affirment que la politique de l'occupant marocain au Sahara occidental n'a nullement changé depuis le milieu des années 1970, soulignant la persistance des rapt, des arrestations arbitraires et des violences à l'égard des civils sahraouis, notamment les militants des droits de l'Homme et des journalistes. Une situation qui ne peut changer, selon les mêmes rapports, qu'avec l'engagement des Nations unies à l'organisation d'un référendum d'autodétermination, comme convenu entre les deux parties au conflit, et conformément aux résolutions y afférentes.

F. Y./APS

Tunisie

Chahed appelle à la formation d'un nouveau gouvernement

Le Chef du gouvernement tunisien, Youssef Chahed, a appelé à l'accélération du processus de formation du nouveau gouvernement qui devra accorder la priorité absolue aux questions économiques urgentes, outre la concrétisation des réformes nécessaires et l'amélioration de la situation sociale. Intervenant jeudi, lors de la cérémonie de démarrage du programme d'appui au financement non bancaire des PME «Investia entreprise», Chahed a ajouté que la formation du nouveau gouvernement nécessite une approche «rationnelle et réaliste» basée sur les données chiffrées et les indicateurs, outre la poursuite du processus de réforme. Chahed, à la tête du gouvernement depuis 2016, a indiqué que «l'économie tunisienne a vraiment dépassé le seuil critique, comme en témoigne plusieurs indicateurs clairs et fiables». «Il faut poursuivre la construction sur la base de ces résultats afin de booster la productivité de l'économie nationale et faire face aux défis qui nécessitent les efforts conjugués de toutes les parties», a-t-il encore souligné. Le Chef du gouvernement tuni-

sien a également appelé les investisseurs étrangers et tunisiens à appuyer les investissements en Tunisie, rappelant que son gouvernement a dirigé le pays dans une conjoncture difficile, notamment les quatre attaques terroristes perpétrées en 2015, outre le taux du déficit budgétaire qui a atteint près de 7 % et la faible croissance qui n'a pas dépassé 1 %. Pour Chahed, la situation sécuritaire en Tunisie s'est améliorée grâce au succès enregistré dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, outre les prévisions tablant sur une baisse à 3 % du déficit budgétaire en 2020 et l'amélioration des réserves de change et des revenus touristiques. «Le gouvernement a pris quelques décisions

douloureuses mais nécessaires, comme la hausse des impôts et des taxes douaniers qui ont causé une augmentation de l'inflation», a-t-il indiqué, rappelant que cette hausse a touché les différentes catégories sociales. «Ces sacrifices ne sont pas seulement ceux du gouvernement qui a payé le prix sur le plan politique, mais se sont essentiellement ceux consentis par les Tunisiens pour sauver l'économie du pays», a précisé le Chef du gouvernement. Et de rappeler l'amélioration des indicateurs des finances publiques, notamment la maîtrise du déficit budgétaire lequel (déficit) est passé de 6,1 % en 2016/2017 à 4,8 % en 2018. Il a, par ailleurs, affirmé que la loi de finances pour l'exer-

cice 2020 ne connaîtra pas de hausse des taxes, des impôts et des prix des produits subventionnés, plaidant pour l'amélioration de la performance économique comme seule alternative pour la Tunisie. Le Chef du gouvernement a, dans ce cadre, présenté plusieurs recommandations, comme la mobilisation de nouvelles sources financières à travers la réforme et la restructuration des entreprises publiques, notamment celle compétitives. Il s'agit également d'augmenter la capacité de production du phosphate, du pétrole, du gaz et des énergies renouvelables, afin de réduire l'importation et mobiliser de nouvelles ressources pour le budget de l'Etat. La réalisation de cet objectif, a-t-il encore précisé,

nécessite la mobilisation de ressources supplémentaires à travers la concrétisation du projet de numérisation (de l'administration, des services fiscaux et de la douane), la numérisation de l'économie, les transactions financières et les différents services liés au citoyen. Il a également évoqué la nécessité de poursuivre le processus de libéralisation de l'économie, la lutte contre le monopole, la contrebande, le commerce parallèle et la corruption. Pour Chahed, une économie plus compétitive mobilisera des ressources supplémentaires qui permettront à l'Etat d'améliorer les transferts sociaux au profit des catégories à moyen et faible revenus.

Sabiha O./Agences

Mauritanie

Des étudiants blessés lors d'un sit-in dispersé par la police

Plusieurs étudiants ont été blessés et d'autres arrêtés dans la nuit mercredi à jeudi, lorsque les forces de l'ordre ont dispersé un sit-in à travers lequel ils revendiquaient leur inscription à l'université, selon une source estudiantine. Plus de quatre cents bacheliers mauritaniens organisent depuis plus de trois semaines un sit-in permanent devant le

ministère de l'Enseignement supérieur pour revendiquer l'annulation de la décision interdisant l'inscription dans les universités publiques aux bacheliers âgés de plus de vingt-cinq ans, selon cette source, citée par l'Agence Chine nouvelle. En dépit de la promesse du gouvernement d'apporter «une solution satisfaisante» à leur revendication,

les étudiants ont opté pour le maintien d'un sit-in permanent. La situation de ces étudiants a suscité, au cours des dernières semaines, un large mouvement de solidarité au sein de la classe politique et sur les réseaux sociaux.

R. M.



Destitution

L'enquête contre Trump monte en puissance dans un Congrès divisé

■ La procédure de destitution menaçant Donald Trump a pris une nouvelle ampleur jeudi, après un vote crucial autorisant des auditions publiques qui a suivi des lignes profondément partisans au Congrès.

Par Rosa C.

« **C** est notre démocratie qui est en jeu », a affirmé dans l'hémicycle la présidente démocrate de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, tenant à donner à cet événement rare une tonalité solennelle.

Plus de vingt ans après le dernier vote ayant ouvert une telle procédure contre Bill Clinton, la Chambre, à majorité démocrate, a adopté une résolution donnant un cadre formel aux investigations par 232 voix favorables contre 196 voix.

Les élus se sont donc très largement conformés aux consignes de leurs partis, à l'exception de deux démocrates. Les républicains ont fait bloc autour de Donald Trump en dénonçant une « mascarade ».

« Avec ces auditions publiques, nous rechercherons la vérité et nous ferons en sorte

que les Américains puissent se faire leur propre idée sur l'affaire ukrainienne », a expliqué M^{me} Pelosi.

« Nous assumons ce devoir avec le sérieux qu'il mérite », a ajouté Adam Schiff, chef démocrate de la commission du Renseignement qui co-dirige l'enquête. Suivant apparemment le vote de près, Donald Trump a très rapidement dénoncé « la plus grande chasse aux sorcières de l'Histoire américaine ».

« C'est inique, anticonstitutionnel et fondamentalement anti-américain », a renchéri la Maison-Blanche.

Le 24 septembre, Nancy Pelosi avait décidé d'engager son parti sur la voie périlleuse de l'impeachment – mise en accusation du président – après des révélations sur un appel téléphonique entre Donald Trump et son homologue ukrainien Volodymyr Zelensky au cœur de l'été.

Lors de cet échange, le président républicain avait demandé

à son interlocuteur de « se pencher » sur son rival démocrate Joe Biden et les affaires de son fils Hunter en Ukraine.

Les démocrates accusent M. Trump d'avoir abusé de son pouvoir à des fins personnelles, Joe Biden étant bien placé pour l'affronter lors de la présidentielle de 2020.

Condamnant « l'attaque de Donald Trump contre la Constitution », ce dernier, comme d'autres candidats démocrates à la Maison-Blanche, a salué le vote.

Affirmant être visé par un « coup d'État », l'homme d'affaires martèle lui que cet appel était « irréprochable ».

Le chef de l'État a envisagé de lire à la télévision le fameux échange avec son homologue ukrainien. « A un moment donné, je vais m'asseoir, peut-être au coin du feu en direct à la télévision, et je lirai la transcription de l'appel, parce que les gens doivent l'écouter. Quand vous l'écoutez, c'est un appel réglo », a dit M. Trump au média « Washington Examiner ».

Les démocrates ont déjà entendu une douzaine de diplomates et conseillers de la Maison-Blanche à huis clos.

Selon les éléments qui ont fuité, des ambassadeurs et des hauts responsables ont livré des témoignages parfois accablants pour la Maison-Blanche.

Ils ont notamment révélé les efforts déployés pendant des mois par des proches du président, dont son avocat personnel Rudy Giuliani, en marge des



canaux de la diplomatie officielle, pour convaincre Kiev de fournir des informations embarrassantes sur Joe Biden.

Un conseiller à la Maison-Blanche spécialiste de la Russie, Tim Morrison, était à son tour entendu jeudi. D'après des médias américains, il a confirmé aux élus qu'en coulisses, Washington avait réclamé l'ouverture d'une enquête à Kiev sur l'entreprise employant Hunter Biden avant de débloquer une aide militaire destinée à l'Ukraine.

M. Morrison travaillait avec l'ex-conseiller à la sécurité nationale John Bolton, qui a été appelé à témoigner à son tour le 7 novembre mais pourrait refuser de le faire s'il n'est pas assigné à comparaître.

Le président et son entourage ont vivement critiqué le secret de ces auditions. Ils leur ont aussi reproché de violer les droits de Donald Trump à se défendre et

d'avancer sans avoir jamais procédé à un vote.

La résolution approuvée jeudi vise à les priver de cette ligne de défense. Outre l'organisation d'auditions publiques, elle autorise désormais les républicains à convoquer leurs propres témoins.

Le texte prévoit ensuite le transfert des preuves à la commission judiciaire qui sera chargée de rédiger les articles de mise en accusation du président. C'est seulement à ce stade que « la participation du président et de ses avocats sera autorisée ».

La Constitution américaine ne donne que les grandes lignes pour destituer un président : à la Chambre des représentants revient le soin de le mettre en accusation, au Sénat de le juger.

Compte tenu de la majorité républicaine à cette chambre haute qui aura le mot final, une destitution paraît peu probable.

R. C.



Commentaire

Communautariste

Par Fouzia Mahmoudi

La plupart des observateurs politiques estiment qu'il est aujourd'hui assez improbable d'échapper à un nouveau duel entre Marine Le Pen et Emmanuel Macron lors de l'élection présidentielle de 2022 en France. D'ailleurs, le président Macron vient d'accorder, une première pour un président français en exercice, un interview au journal de droite conservateur, parfois associé à l'extrême-droite, « Valeurs Actuelles ». Macron semble ainsi bien décidé à chasser sur les territoires du Rassemblement national en s'adressant directement à une partie de ses électeurs. Une offensive qui sans surprise ne plaît pas au RN qui riposte par la voix de son porte-parole Sébastien Chenu, qui accuse Emmanuel Macron d'être un « communautariste fasciné par le modèle anglo-saxon » qui « déconstruit nos repères républicains ». Au lendemain de la publication de l'entretien de la présidente de la République dans « Valeurs Actuelles » sur l'immigration et le voile, le député du Nord a dénoncé « sa communication », lui reprochant de « faire un clin d'œil à la droite pour débiter des propos d'un centriste mou et hystériser la gauche bobo ». « Il peut continuer à déclamer dans "Valeurs Actuelles", le problème c'est que dans la réalité, il fait l'inverse », déplore-t-il, l'invitant à « fermer des mosquées salafistes », à « interdire les Frères musulmans » ou à « ne pas soutenir des élus qui sont liés aux Frères musulmans ». « Je lutte de toutes mes forces contre le communautarisme », a répété dans l'hebdomadaire le chef de l'État, tout en refusant de « tomber dans le piège communautarisme = islam ». « Emmanuel Macron c'est un communautariste, il nous le dit d'ailleurs, il dit : "Moi, je n'ai rien à faire dans l'espace public", (...) "l'État doit se dispenser d'intervenir dans l'espace public sur ces sujets-là", accuse Sébastien Chenu. Pour le député RN, « c'est très dangereux » car le président de la République « déconstruit nos repères républicains ». Le chef de l'État est, selon lui, « fasciné par le modèle anglo-saxon », « c'est un libéral économique et un communautariste sur le sociétal » pour qui « la société doit elle-même gérer tous ses problèmes », comme les prières de rue ou le burkini, « sans l'intervention de la sphère publique ». « Il se trompe énormément et en plus ce n'est pas la tradition française », déplore le député RN. Dans les sondages portant sur la prochaine élection présidentielle de 2022, Marine Le Pen et Emmanuel Macron sont au coude à coude et les tentatives de l'un et l'autre pour « voler » des électeurs à son adversaire ne fera que s'intensifier dans les mois et années qui viennent. Reste à savoir si les Français continueront néanmoins à plébisciter ces deux personnalités pour 2022, ou si d'ici le scrutin de nouvelles forces et personnages politiques réussiront à s'imposer et à changer la donne d'une élection qui semble presque déjà jouée d'avance.

F. M.

Hong Kong

Pékin va « améliorer » le mécanisme de sélection du chef de l'exécutif

La Chine a annoncé hier qu'elle allait « améliorer » le processus de désignation du chef de l'exécutif de Hong Kong, l'une des revendications des manifestants pro-démocratie, après cinq mois d'agitation dans le territoire autonome.

Le régime du président Xi Jinping n'a pas précisé dans quel sens il comptait procéder à cette « amélioration » ni si cela irait dans le sens plus démocratique exigé par les contestataires.

Shen Chunyao, un haut responsable du Bureau des affaires de Hong Kong et Macao du gouvernement chinois, a ajouté lors d'une conférence de presse que les hauts dirigeants communistes, réunis à huis clos cette semaine, avaient également décidé « d'améliorer » le système juridique de Hong Kong « pour préserver la sécurité nationale ».

Hong Kong est une ex-colonie britannique rendue à la Chine en 1997. Le territoire, en vertu de sa « loi fondamentale » (sa Constitution régionale), jouit

d'une grande autonomie et de libertés inconnues en Chine continentale : liberté d'expression et de manifestation et justice indépendante.

Mais la région connaît depuis début juin des manifestations quasi quotidiennes, et de plus en plus violentes, pour dénoncer l'ingérence jugée grandissante de Pékin et exiger des réformes démocratiques.

Les manifestants exigent entre autres de pouvoir désigner au suffrage universel direct le chef de l'exécutif de Hong Kong, actuellement nommé par un collège de 1 200 grands électeurs inféodés à Pékin.

« Nous devons enseigner à la société hongkongaise (...) en particulier aux fonctionnaires et aux adolescents, la Constitution », a souligné M. Shen.

Il faut aussi « renforcer la conscience nationale et le patriotisme à Hong Kong par l'éducation à l'histoire et à la culture chinoises », a-t-il suggéré.

La situation dans l'ex-colonie britannique a été l'un des thèmes abordés cette semaine lors d'une importante réunion du Parti communiste chinois (PCC) à Pékin.

A l'issue de cette grande réunion qui a pris fin jeudi, le PCC a promis de « soutenir et de perfectionner le concept "Un pays, deux systèmes" qui régit depuis 1997 l'autonomie de Hong Kong ». Il n'a cependant pas fourni de précisions.

La 4^e séance plénière (ou « plénum ») du 19^e comité central du PCC est un grand rassemblement à huis clos, qui a réuni pendant quatre jours à Pékin les quelque 370 plus puissants hiérarques communistes du pays.

Dans un long communiqué publié à l'issue du plénum par l'agence de presse Chine nouvelle, le Parti a admis que le pays « fait face à une situation complexe avec une augmentation significative des risques intérieurs et à l'étranger ».

PH. > D. R.

24^e Salon du livre d'Alger

Grande affluence des visiteurs dès le premier jour

■ Le 24^e Salon international du livre d'Alger (Sila), qui a ouvert ses portes au public jeudi matin à Alger (Palais des expositions, Pins-maritimes), connaît déjà une affluence importante, les visiteurs ayant pris d'assaut les stands d'exposition dès les premières heures d'ouverture.

Par Adéla S.

Le salon a été inauguré officiellement mercredi par le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi.

Contrairement aux années précédentes où le Sila démarrait timidement, les visiteurs de ce 24^e salon étaient au rendez-vous dès le premier jour, venus même en excursion organisée depuis d'autres villes d'Algérie.

Plus d'une centaine de véhicules de transport de voyageurs étaient stationnés aux abords du Palais des expositions, après y avoir déposé quelques milliers de visiteurs de Batna, Sétif, Tissemsilt, Biskra, Médéa et autres villes de l'intérieur, a-t-on constaté.

Accueilli en invité d'honneur, le Sénégal est représenté par une délégation d'une trentaine d'hommes de lettres et de culture.

Ce stand a déjà commencé à attirer les visiteurs curieux de découvrir la littérature de ce pays et attirés, surtout, par les petits «show case» musicaux animés par des joueurs de kora, un instrument de musique

répandu en Afrique de l'Ouest.

Les maisons d'édition algériennes, familières du Sila, ont pour la plupart choisi de reconduire les mêmes concepts et la même disposition de stand que pour les précédentes éditions du salon.

Comme chaque année, les étudiants étaient nombreux à investir les stands de l'OPU (Office des publications universitaires) et des éditions spécialisées dans le livre technique, à la recherche d'ouvrages didactiques.

Ce sont d'ailleurs les livres universitaires, religieux et parascolaires qui étaient les plus demandés en cette première journée du Sila, où un volume appréciable de ventes a été enregistré, alors que dans le genre littéraire, des titres annoncés sont encore en phase d'impression chez certains éditeurs, a-t-on constaté.

Un public jeune de plus en plus visible

Dès les premières heures qui ont suivi l'ouverture au public, le Palais des expositions des Pins-maritimes a commencé à connaître l'afflux du jeune public pour lequel les organisateurs ont



réservé un pavillon tout entier.

Des groupes de visiteurs, venus de villes aussi lointaines que Batna, Tlemcen et Biskra, confient avoir fait la route de nuit en prévision de ce premier jour du Salon du livre.

Etablissements scolaires, associations caritatives et culturelles et autres Scouts musulmans, ont pris en charge l'organisation de ces excursions pour les enfants et familles qui ont pris d'assaut le pavillon jeunesse où ont également été installés des stands d'artisanat.

Dans les allées du salon, des auteurs commençaient en début d'après-midi à animer les rencontres et les séances de dédicace dans les stands de leurs éditeurs ainsi qu'au niveau du nouvel espace aménagé à cet effet.

Le 24^e Sila se poursuit jusqu'au 9 novembre, avec la participation de 1 030 éditeurs proposant quelque 183 000 titres.

Il est ouvert chaque jour de 10 heures à 19 heures.

Rabehi et le ministre sénégalais de la Culture passent en revue les relations bilatérales

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi et le ministre sénégalais de la Culture, Abdoulaye Diop, ont exprimé leur volonté commune de promouvoir les relations entre l'Algérie et le Sénégal.

Les deux ministres ont souligné «l'importance» qu'ils accordent à «la signature prochaine d'un nouvel accord de coopération culturelle», ainsi que «leur ambition de consolider les passerelles d'échanges et de rapprochement entre les deux peuples frères, à travers l'explo-

tation des opportunités offertes, en puisant dans l'héritage culturel et culturel commun», précise un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, M. Rabehi a affirmé la volonté des autorités algériennes et sénégalaises de promouvoir la coopération culturelle entre les deux pays, vu les points culturels, historiques et religieux communs qu'ils partagent, en vue de «donner plus de contenu aux relations».

Pour sa part, le ministre de la Culture sénégalais a mis en avant «la dynamique diplomatique et le rapprochement culturel existant entre les deux pays et peuples». M. Abdoulaye Diop a indiqué avoir passé en revue avec le ministre algérien, les moyens de relancer les accords existants entre les deux pays dans le domaine culturel, en vue de renforcer et d'intensifier les échanges dans divers secteurs en relation avec la culture.

M. Rabehi a reçu jeudi matin le ministre sénégalais de la Culture, Abdoulaye Diop, qui effectue une visite en Algérie dans le cadre de la participation de son pays, en tant qu'invité d'honneur, au 24^e Salon international du livre d'Alger (Sila).

A. S./APS

Salon international du livre de Sharjah

Des écrivains et romanciers algériens à la 38^e édition

Nombre d'écrivains et de romanciers algériens, notamment Ahlam Mosteghanemi, Smail Yabrir, Waciny Laredj et Habib Sayah, prennent part à la 38^e édition du Salon international du livre de Sharjah (Emirats arabes unis), ouverte mercredi, avec la participation de près de 80 pays, selon la presse émiratite.

A cet effet, le romancier Waciny Laredj dédicacera son nouveau roman «El ghadjar Youhibouna Aydhan» (Les Gitans aiment aussi), qui raconte l'histoire d'un Algérien, originaire de la ville d'Oran et son expérience en taoumachie en Espagne, tandis qu'Ahlam Mosteghanemi participera avec

plusieurs de ses célèbres romans dont «Dhakirat el Djassad» (Mémoires de la chair) et «El aswad yalickou biki» (Le noir te va si bien).

Quant à Smail Yabrir, il dédicacera son roman «Manbouthou el Assafir», qui célèbre la coexistence et l'acceptation de l'autre en tant que valeurs humaines et civilisationnelles nobles. Pour sa part, Habib Sayah présentera son nouveau roman «Ana oua Haïm» (Moi et Haïm) qui retrace la vie des Juifs d'Algérie, qui constituaient une partie du tissu social de notre pays.

Prendent part à ce salon 173 écrivains et romanciers de 68 pays arabes et étrangers,

dont le romancier turc Orhan Pamuk, lauréat du prix Nobel.

Le Salon international du livre de Sharjah, ouvert mercredi, sous le slogan «Ouvrir un livre, ouvrir un esprit», avec le Mexique comme invité d'honneur, coïncide avec le choix par l'Unesco de l'émirat de Sharjah comme capitale mondiale du livre.

Créé en 1982, ce salon, organisé par l'Autorité du livre de Sharjah, vise à encourager la lecture, en accueillant des écrivains et des romanciers mondiaux et en exposant un large éventail d'ouvrages et de romans «à des prix raisonnables», selon les organisateurs. Racim C.

Tissemsilt

Lancement des 3^{es} journées d'arts plastiques

La troisième édition des journées d'arts plastiques s'est ouverte jeudi à la maison de la culture «Mouloud-Kacim-Nait-Belkacem» de Tissemsilt sous le slogan : «La plume d'or».

Initiée par l'établissement culturel à l'occasion de la célébration du 65^e anniversaire du déclenchement de la glorieuse guerre de Libération nationale, la manifestation enregistre la

participation de plus de 20 artistes plasticiens et amateurs de plusieurs communes de la wilaya. Les artistes participants exposent des toiles mettant en exergue la lutte du peuple algérien durant la guerre de Libération, les traditions et coutumes de la société, des paysages et des sites naturels attrayants des régions du pays ainsi que des miniatures et des

tableaux de calligraphie arabe. La première journée de la manifestation culturelle, dont le coup d'envoi a été donné par le wali, Salah El Affani, a été marquée par une forte présence de jeunes intéressés par les arts plastiques.

Parallèlement à ce rendez-vous culturel, des livres, des revues et magazines abordant l'histoire de la guerre de

Libération nationale sont exposés, de même que des biographies de moujahidine.

En marge de la manifestation de trois jours, deux concours du meilleur tableau et du meilleur résumé d'un ouvrage sont organisés au profit des adhérents aux ateliers d'arts plastiques et à la bibliothèque de la maison de la culture «Mouloud-Kacim-Nait-Belkacem» de Tissemsilt. R. C.

AGEND'ART

Galerie d'art Bloom (El-Biar, Alger)

Jusqu'au 12 novembre :

Exposition de peinture «La seconde intercalaire» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovsaya.

Musée d'art moderne d'Oran

Jusqu'au 7 novembre :

Exposition collective «Balearics», avec la participation de 25 artistes méditerranéens, organisée par la Fondation Balearia en partenariat avec l'Institut Cervantès (Espagne).

Office Ryad El Feth

Du 7 au 16 novembre :

10^e édition du Festival international du cinéma d'Alger



Arabie saoudite

Youcef Belaili pète les plombs

TITULAIRE AUJOURD'HUI dans le derby de Jeddah entre Al Ahli et Al Ittihad, l'international Algérien Youcef Belaili n'a pas été au top de son niveau.

L'ancien de l'Espérance de Tunis n'a pas été très actif sur le plan offensif et n'a pas réussi à se montrer, sauf sur une seule occasion en première période lorsqu'il a donné une passe en retrait pour son coéquipier qui a tenté d'enrouler un tir mais qui est passé loin du cadre.

Après cette prestation, son

entraîneur a décidé de le faire sortir à l'heure du jeu et c'est là que Belaili a montré son mécontentement. Le joueur a refusé de saluer son coach avant de frapper une bouteille d'eau devant toutes les caméras et sous les yeux de son entraîneur, un geste qui ne sera certainement pas apprécié par les dirigeants du club.

Rappelons que le score s'est terminé 2-1 pour Al Ahli qui grimpe à la deuxième place provisoirement.

Cyclisme/Tour du Faso (7^e étape) **Smaïl Lallouchi 16^e**

L'ALGÉRIEN

SMAIL

Lallouchi a terminé à la 16^e place de la 7^e étape du Tour cycliste du Faso-2019, courue jeudi entre Dedougou et Bobo Dioulassa, sur une distance de 182,5 km.

La victoire de la plus longue étape de cette 32^e édition du Tour du Burkina Faso est revenue au Suisse Jonas Doring, devant l'Anglais Bruno Cesar Araujo et le Suisse Mathias Platner.

Au classement général, l'Algérien Mohamed Bouzidi reste toujours à la 15^e place avec une minute de retard sur le

Rwandais Moïse Mugisha, porteur du maillot jaune de leader. Il a néanmoins perdu son maillot vert du meilleur sprinteur à cause d'une chute survenue à 1,5 km de l'arrivée.

Hier, la 8^e étape du Tour du Faso a mené le peloton de la ville de Bobo Dioulassa vers Sindou, sur une distance de 137,5 km.

Treize pays, dont l'Algérie représentée par 6 coureurs, prennent part à cette 32^e édition du Tour du Faso, programmée en 10 étapes.

Championnats arabes de vélo de montagne

Aïcha Tihar remporte le bronze

L'ALGÉRIENNE Aïcha Tihar a remporté ce mercredi la médaille de bronze de l'épreuve du Cross country (XCO) dames, des Championnats arabes de vélo de montagne (VTT) qui se déroulent du 29 octobre au 2 novembre dans la forêt de Gammarrh et la montagne de Sidi Thabet (Tunisie).

Les deux premières places du podium sont revenues aux Tunisiennes Nesrine Ghedira et Ranim Gherbi.

C'est la deuxième médaille algérienne dans les Championnats arabe de vélo de montagne, après celle en bronze décrochée la veille par Islam Benramdane dans l'épreuve de descente (Downhill).

Jeudi, la compétition sera consacrée aux juniors dans l'épreuve XCO, alors que la dernière journée, prévue hier, a vu le déroulement de l'épreuve XCO, seniors messieurs.

L'Algérie a engagé treize (9 messieurs et 4 dames) dans cette compétition, inscrite au calendrier de l'Union internationale cycliste (UCI).

Outre l'Algérie et la Tunisie (pays organisateur), six autres nations sont engagées dans cette compétition, à savoir la Libye, le Liban, le Qatar, l'Arabie saoudite, Oman et l'Irak.

La précédente édition a été organisée à Mascate (Oman) avec la participation de sept pays.

Marathon/ Championnat national

Près de 600 athlètes au rendez-vous

QUELQUE 600 athlètes sont attendus sur la ligne de départ de l'édition 2019 du championnat national de marathon «Brahim-Salamani», programmée aujourd'hui à Relizane, indique la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). Pour cette dernière sortie au calendrier de la FAA, le championnat national de marathon constitue l'ultime chance pour certains clubs afin d'améliorer leurs positions au classement final. Concernant la domiciliation de cette compétition, le choix porté sur Relizane n'est pas fortuit. Après avoir constaté avec beaucoup de satisfaction la bonne organisation de la course sur 10 km «Mina», la FAA a décidé de confier l'organisation de ce championnat à la Ligue de Relizane. Les marathoniens attendus à cet événement passeront par les artères principales

de la ville avant d'emprunter une extension vers la périphérie de Relizane. Selon le président de la ligue, Mohamed Cheboub, cité par le site de la FAA, ce dernier est «satisfait des préparatifs pour réussir un sans faute dans cette compétition». À noter enfin qu'une minute de silence a été observée à la mémoire de feu Rezki Azaoun, S.G de la FAA, décédé le 11 octobre dernier.

Championnat arabe des nations de basket-ball

La Tunisie accueillera l'édition 2020

LA TUNISIE organisera le Championnat arabe des nations seniors de basket-ball en novembre 2020, a annoncé jeudi la Fédération tunisienne de la discipline (FTBB). Selon la même source, la Fédération internationale de basket-ball (FIBA), réunie mercredi à Rabat (Maroc), a répondu favorablement à la demande de la FTBB d'organiser le Championnat arabe des nations en novembre 2020. D'autre part, l'organisation du Championnat arabe des clubs champions (dames) en 2020 a été

confiée au Club sportif de la police de la circulation (Tunisie). Le Championnat arabe des clubs champions (messieurs) se déroulera, rappelle-t-on, en octobre 2020, tandis que le championnat réservé aux sélections des jeunes (U18) se tiendra en Arabie saoudite. La date de cette dernière compétition sera fixée ultérieurement en coordination avec la Fédération saoudienne de la discipline.

Equipe nationale

Belmadi devra trouver une solution pour le couloir gauche

■ *Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, est dans une situation difficile et devra trouver des solutions après la cascade de blessures qui touche les arrières gauches de l'équipe nationale. La dernière en date est celle du champion d'Afrique, Ramy Bensebaini, contraint de céder sa place, hier soir, en Coupe d'Allemagne face à Dortmund.*



Par Mahfoud M.

Un grand chantier pour le coach

L'ancien joueur du Stade Rennais est le dernier d'une longue liste de blessés. Le premier est Ilyes Chetti, le défenseur de l'Espérance de Tunis, qui souffre d'une douleur musculaire et est officiellement forfait pour les deux matchs des Verts en novembre.

Pareil pour Mohamed Fares qui n'a pris part à aucune rencontre de championnat avec SPAL cette saison, il s'est blessé au ligament antérieur du genou gauche. Il a été opéré à la fin de l'été et sera absent pour quelques mois encore.

Faouzi Ghoulam, le défenseur du Napoli, a souffert de douleurs

musculaires, mardi dernier, à l'entraînement. Il a été contraint de déclarer forfait pour la rencontre de Serie A, hier, face à Atalanta.

Djamel Belmadi pourrait décider de donner une chance à de nouveaux joueurs à ce poste ou bien d'essayer une nouvelle formule dans le jeu des Verts. Cette deuxième possibilité est peu probable vu la détermination du technicien algérien à peaufiner et améliorer ce qui a été fait jusqu'à présent.

Pour rappel, les Verts affronteront la Zambie, le jeudi 14 novembre, pour le compte de la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 au stade Mustapha-Tchaker de Blida. Les coéquipiers de Riyad Mahrez

s'envoleront ensuite au Botswana pour y jouer le deuxième match de la phase de groupe, le 18 novembre, face à l'équipe locale.

Tessema pour diriger la rencontre

Par ailleurs, et selon les dernières informations, c'est l'arbitre Éthiopien Bamlak Tessema qui arbitrera le match entre les deux nations en novembre prochain.

L'arbitre de 39 ans avait dirigé le match de l'Algérie face à la Côte d'Ivoire qui s'est terminé sur une victoire des verts aux pénalités lors de la dernière CAN qui s'est déroulée en Égypte.

Les protégés de Djamel Belmadi seront dans l'obligation de gagner cette rencontre pour

Ligue II (11^e journée)

Les co-leaders en appel

Les co-leaders de la Ligue II connaîtront des fortunes diverses pour cette 11^e journée qui aura lieu ce samedi. Ainsi, le WA Tlemcen devrait pouvoir assurer en accueillant la lanterne rouge, l'USM El Harrach. Les Zianides qui réussissent un départ tonitruant, souhaitent continuer sur cette même lancée et ajouter un autre succès à domicile devant leurs fans qui se déplaceront en force pour les

soutenir. De son côté, l'O Médéa se déplace à Béjaïa pour y affronter la JSMB, avec un moral à plat. En effet, les gars du Titteri souffrent d'une crise financière aiguë qui a eu une grande incidence sur le club, surtout avec la grève des joueurs. On croit savoir que le club se présentera avec l'équipe réserve, ce qui sera certainement difficile pour le club. L'adversaire bougiote est dans la même situation. Il a

connu aussi une grève des joueurs. Le MOB, qui revient peu à peu au niveau qu'on lui connaissait, aura fort à faire en se rendant à Saïda où le Mouloudia local l'attendra de pied ferme. Toutefois, les gars de la ville des Hamadites restent décidés à continuer sur leur lancée et ajouter d'autres points à leur escarcelle. Le RC Arbaâ, lui, se rend à Arzew pour y rencontrer l'OMA et tente de revenir avec un résultat probant.

I. M.

Le programme :

Samedi 2 novembre 2019 à 15h :	
OMA-RCA	
ABS-DRBT	
ASMO-ASK	
MCS-MOB	
JSMS-USMAN	
MCEE-RCR	(17h)
WAT-USMH	(17h)
JSMB-OM	(18h)

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou

Les gendarmes élucident l'affaire du kidnapping d'un mineur

LA BRIGADE de gendarmerie de Tadmaït (17 km à l'ouest de Tizi Ouzou) a élucidé la semaine écoulée une affaire de kidnapping suivie d'une demande de rançon, a indiqué, jeudi, un communiqué du groupement de wilaya du même corps de sécurité. Selon les indications fournies par la même source, tout a commencé le 21 octobre dernier, quand une famille a été contactée par un individu qui retenait en otage leur fils de 17 ans, leur réclamant la somme de

70 000 dinars en contrepartie de sa libération. Alertés, les gendarmes ont encerclé le lieu fixé par le ravisseur pour la remise de la rançon. C'est au moment de la remise de la somme réclamée que le ravisseur a été interpellé et l'otage libéré. Présenté devant le procureur de la République du tribunal de Tizi Ouzou, le mis en cause a été placé en détention provisoire.

Hamid M.

Alger

Inauguration de la statue du roi Massinissa à Tafourah

LA STATUE de Massinissa, Roi de Numidie, a été inaugurée, jeudi au jardin de Tafourah à Alger, à la veille de la célébration du 65^e anniversaire du déclenchement de la Révolution nationale. La statue a été inaugurée en présence du ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, du wali d'Alger, Abdelkhalek Seyouda, et du président de l'Assemblée populaire communale (APC) d'Alger-Centre, Hakim Bettache. D'une hauteur de 3 mètres, la statue en bronze est fixée sur un socle marbré d'une épaisseur de 2,5 mètres. Cette œuvre a été réalisée par des artistes diplômés d'Écoles des beaux-arts, encadrés par une commission technique composée de quatre directeurs

d'Écoles des beaux-arts. Cette statue, dont le coût de réalisation a atteint 1,7 milliard de centimes, s'inscrit dans le cadre du plan d'action de l'APC au titre de l'exercice 2019, avait précisé dernièrement M. Bettache. Le Haut commissariat à l'amazighité a supervisé l'aspect historique de ce projet concernant la morphologie et la biographie de Massinissa, déclinée en quatre langues (arabe, tamazight, français et anglais) sur une plaque. Deux autres projets seront lancés d'ici à 2020 pour la réalisation de deux statues dédiées aux chahid Larbi Ben M'hidi et au moudjahid Krim Belkacem, devant être installées au niveau des deux rues portant leurs noms.

Yanis F.

Californie

4 morts dans une fusillade lors d'une fête d'Halloween

AU MOINS quatre personnes ont été tuées et plusieurs blessées jeudi soir dans une fusillade lors d'une fête d'Halloween près de San Francisco, selon les autorités et la presse locale. «Quatre morts et plusieurs blessés dans la fusillade d'Orinda. Plus de détails à venir», a tweeté la police du comté de Contra Costa hier matin. La fusillade a eu lieu lors d'une fête

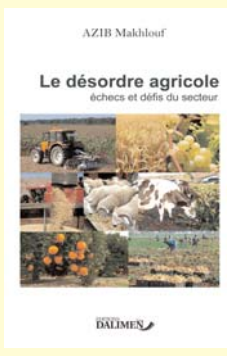
d'Halloween dans une maison louée sur Airbnb vers 23h00 locales (06h00 GMT vendredi) dans la ville d'Orinda, à 30 km de San Francisco, selon la chaîne NBC Bay Area. Trois personnes ont été tuées et neuf autres blessées dans une autre fusillade lors d'une fête d'Halloween dans le sud de Los Angeles mardi soir.

H. Y.

Salon du livre Rencontre-dédicace avec Azib Makhlouf

AZIB MAKHLOUF dédicacera aujourd'hui samedi 2 novembre son livre «Le désordre agricole, échecs et défis du secteur».

La séance dédicace est prévue au pavillon central stand 11, chez les éditions Dalimen.



Nos routes de plus en plus meurtrières



Djalou@hotmail.com

Clôture du 4^e Dialogue judiciaire africain

L'intégrité et l'indépendance des magistrats, un impératif

«L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du 3^e Dialogue judiciaire et les trois journées de labeur qui se sont déroulées depuis l'ouverture le 30 octobre dernier de ces assises, ont permis de relever l'impérieux rôle du pouvoir judiciaire et la nécessité pour les magistrats de rester juges en toute circonstance pour un procès équitable et faire preuve d'indépendance et d'intégrité».

De Kampala, Lynda Naili

C'est ce qu'a déclaré hier, Sylvain Oré, président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples dans son discours de clôture du 4^e Dialogue judiciaire africain tenu à Kampala, en Ouganda. A ce titre, prenant la parole au terme du troisième et dernier jour des travaux du 4^e Dialogue judiciaire africain, Sylvain Oré, président de la Cour africaine des droits de l'homme & des peuples, dira que «ces trois jours de labeur acharné ont permis de dérouler notre programme, mais aussi de mesurer le chemin parcouru sur la voie de réalisation des objectifs». Ainsi, évoquant le rapport des dernières assises du Dialogue judiciaire africain, Sylvain Oré relèvera que «sur les questions de fond telles que celles des migrations, des déplacés internes et réfugiés, ont révélé d'autres questions foncières, la responsabilité des Etats dans l'accès à la justice». Quant à la question du terrorisme, qu'il considérera comme «sensible s'il en est du fait de sa négation même du droit», il relèvera «la nécessité de rester juge en toute circonstance par le respect des règles du droit au procès équitable». En outre, selon lui, «le partage des expériences, moteur essentiel des dialogues judiciaires ont mis en exergue, sur le droit à la nationalité, le rôle du judiciaire au plan normatif en invitant ses différents acteurs à mettre à profit la jurisprudence internationale dont l'in-

terprétation a souvent permis de statuer sur des droits pas expressément prévus et à prendre leur place dans les résolutions de ce processus en ne laissant pas l'initiative au seul pouvoir exécutif». Enfin, abordant la problématique du contentieux électoral, sur lequel les participants ont fait la lumière, le président de la Cour des droits de l'homme & des peuples félicitera «les échanges et débats» qui ont enrichi mutuellement les magistrats présents à ce 4^e Dialogue judiciaire africain, notamment en matière de bonnes pratiques en la matière. En définitive, conclura-t-il, «nos travaux ont révélé une constante liée à l'applicabilité du droit international dont les élus locaux ignorent même le corpus». Affirmant ainsi «l'impératif pour les juges de faire preuve de courage, d'indépendance et d'intégrité, qualités qui font leur légitimité».

En somme, après trois jours de débats qualifiés de «francs et constructifs», les participants au 4^e Dialogue judiciaire africain ont adopté un certain nombre de recommandations liées à la mise en œuvre des décisions du 3^e Dialogue, à la question des migrations, des déplacés internes et des réfugiés en Afrique, au droit à la nationalité et le problème de l'apatridie. En outre, des recommandations ont été également retenues au sujet du contentieux électoral et des droits de l'homme/Rôle du pouvoir judiciaire et bien entendu sur la problématique du rôle du pouvoir judiciaire en matière de

terrorisme et la protection des droits de l'homme.

A ce titre, s'agissant du dernier point, les participants ont fait observer que les actes terroristes constituent en eux-mêmes une violation des droits de l'homme, notamment du droit à la vie, l'intégrité physique et à la paix. De ce fait, les magistrats ont reconnu les difficultés du système judiciaire, en particulier dans les pays qui présentent des fragilités aux niveaux économiques, social et politique, pour faire face à un phénomène mondial avec des acteurs et des moyens de plus en plus puissants dépassant les capacités de certains Etats. Aussi, les participants ont convenu que des mesures soient prises au niveau national pour prévenir le terrorisme en renforçant notamment la lutte contre la pauvreté, en promouvant la tolérance religieuse et en sanctionnant les cas de discrimination et d'injustice. Pour cela, ils ont encouragé les Etats membres de l'Union africaine à adopter et à mettre en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs au terrorisme et à fournir un cadre juridique approprié pour lutter contre ce phénomène conformément aux normes internationales en matière des droits de l'homme. Ceci avant de convenir également que le pouvoir judiciaire devrait être un instrument permettant d'accorder autant de poids à la lutte contre le terrorisme qu'au respect des droits de l'homme.

L. N.